

L'an deux-mille-vingt-trois, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune, composé de vingt-neuf membres et dûment convoqué le premier février deux-mille-vingt-trois, s'est installé sous la présidence de Monsieur Pascal BARRET, le Maire.

**Présents (26) :** Mmes et MM. BARRET - MEDIGUE - GUYOT - TOUREAU - LAPRUN - LESBOS - WEILL - DARBOIS - HEMAR - JEGOU - DELVAL - LE CLOAREC - DREAN - DJINIADHIS - LE MENTEC - CARTRON - DEBLOND - LE COROLLER - CHAIZE - PERIES - HERZOG - FOREST - MONNIN - LEVEILLE NIZEROLLE - LHERMITTE - ANSEL

**Absents ayant donné pouvoir (3) :** Mmes et MM. BOICHOT - LUCAS - LABAT respectivement à Mmes et MM. BARRET - WEILL - FOREST

Secrétaire : Mme Marie-Mad DREAN

## Délibération N°9 du 07 février 2023 : Vie associative-événementiel - Convention de partenariat avec l'association la Semaine du Golfe

Rapporteur : Patrick MEDIGUE (annexe 6)

Vu l'information faite par courriel à la commission Vie associative et événementielle en date du 26 janvier 2023 ;

L'association de la Semaine du Golfe prévoit la signature d'une convention de partenariat entre les communes adhérentes et l'association pour l'organisation de la manifestation prévue du 15 au 21 mai 2023.

Cette convention définit les droits et obligations de la Commune d'Arradon ainsi que celles de l'association afin de garantir une organisation optimale de la manifestation. Par ailleurs, elle prévoit l'attribution d'une subvention de 1 500 € en faveur de la Commune d'Arradon.

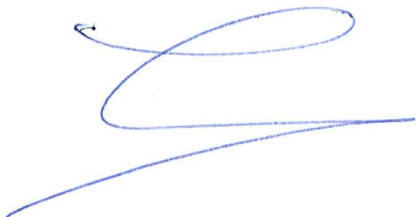
L'Assemblée Générale de l'association Semaine du Golfe se tiendra en mars 2023 et sera suivie de la soirée de signature des conventions.

**Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :**

- Approuver l'adhésion de la Commune d'Arradon à l'association Semaine du Golfe,
- Approuver les termes de la convention proposée ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et prendre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

**Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants)**

La secrétaire  
Marie-Magdeleine DREAN



Le Maire,  
Pascal BARRET



d' Commune  
Arradon  
GOLFE DU MORBIHAN